



SNASUB-FSU



Élections professionnelles du 1^{er} au 8 décembre 2022 | Académie d'AMIENS |
CAPA des Adjoint-es techniques de recherche et de formation

ENGAGÉ·ES **POUR** LES PERSONNELS ET LE SERVICE PUBLIC

Les élections professionnelles 2022 qui auront lieu la première semaine de décembre revêtent une importance considérable pour les personnels, quels que soient leurs secteurs d'activité et affectations.

En effet, **il s'agit de faire élire**, dans les CAP, les délégué·es du personnel que vous pourrez saisir en cas de décisions individuelles défavorables vous concernant, prises par les directions ou échelons hiérarchiques.

Ces possibilités de recours individuels restent indispensables à la défense des personnels.

Votre participation aux différents scrutins est donc décisive pour choisir et donner de la force à vos représentant-es du personnel.

Indépendance, opiniâtreté, expertise des situations professionnelles et des conditions de travail, projet syndical cohérent :

Faites le choix des candidat-es du SNASUB-FSU pour être représenté·e et défendu·e efficacement !

Faites le choix de délégué·es du personnel indispensables à votre représentation et défense individuelle !

LES CAPA SONT CONSULTÉES À VOTRE DEMANDE SUR LES REFUS DE LA HIÉRARCHIE PORTANT SUR :

- la révision du compte-rendu d'entretien professionnel ;
- la demande de temps partiel ;
- l'autorisation de télétravail, initiale ou de renouvellement ;
- la démission, certaines demandes de mise à disposition ou de cessation de fonctions ;
- la mise en œuvre du compte personnel de formation ;
- la demande de congés liée au compte épargne temps ;
- les autorisations d'absence pour suivre une action de préparation à un concours administratif ou de formation continue.

LES CAPA SONT AUTOMATIQUÉMENT SAISIÉS SUR :

- les refus de demande d'action de formation ;
- les refus de congé formation ;
- les refus de demande de congé de formation professionnelle ;
- les refus de titularisation et prolongation de stage ;
- les licenciements en cours de stage pour insuffisance ou faute professionnelles.

LES CAPA SE RÉUNISSENT EN CONSEIL DE DISCIPLINE

Pour étudier la situation du ou de la fonctionnaire à qui une faute est reprochée, défendre les collègues et examiner des propositions éventuelles de sanction des deuxième, troisième et quatrième groupes prévues par le statut général des fonctionnaires. **C'est une procédure contradictoire**, une garantie pour tous les personnels contre l'arbitraire !

GAGNONS LE RÉTABLISSEMENT DE TOUTES LES COMPÉTENCES PERDUES DES CAP !

Depuis la loi de transformation de la fonction publique, les CAP ne sont plus saisies pour l'examen des projets de tableaux de mutations et de promotions (avancements de grade et listes d'aptitude).

Cette perte de compétence ampute le droit des fonctionnaires à être défendu·es par leurs représentant-es face à des décisions hiérarchiques concernant leurs carrières.

Inacceptable pour nous !

Le SNASUB-FSU et la FSU se battent au quotidien pour le rétablissement de ce droit. Ils revendiquent la restauration de toutes les compétences des CAPA.

**Pour gagner toutes et tous ensemble,
VOTEZ SNASUB-FSU !**

Du 1^{er} au 8 décembre,

► **FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX** ◀

avec le SNASUB-FSU





SNASUB-FSU



Pas de système éducatif sans nous !

Il faut faire reconnaître nos missions et métiers !

Il faut sortir nos salaires des eaux du SMIC !

Il faut augmenter l'IFSE mensuelle !

Des élu-es du SNASUB-FSU : la force de la cohérence !

Fort-es de leur formation syndicale, solide, de leur compréhension critique des environnements professionnels et de leur détermination, les délégué-es des personnels SNASUB-FSU seront efficaces pour vous défendre tout en portant haut la dignité des métiers et des personnels.

Pour l'augmentation des salaires des personnels de catégorie C, pour un plan de convergence indemnitaire avec les personnels administratifs, pour un plan de requalification ambitieux des emplois occupés par les adjoint-es techniques (ATRF).

VOTEZ SNASUB-FSU !

REQUALIFICATION POUR TOUS-TES !

Bien des ATRF ne sont pas reconnu-es à la hauteur de leurs missions : ils se voient confier des missions supérieures à leur catégorie. Le ministère a mis en place un « repyramidage de la filière ITRF » de 2500 promotions (de catégorie C en B) sur 5 ans. Mais ces promotions ne concernent pas tous les personnels ATRF !

Dès 2020 le SNASUB-FSU a vu le problème. 1 ATRF sur 4 est exclu-e de ce repyramidage : celles et ceux qui travaillent en laboratoire des établissements scolaires, en services académiques, etc. Il l'a dénoncé et a refusé de donner sa caution syndicale à ce projet. Aujourd'hui, nos revendications semblent entendues, le ministère annonce l'ouverture prochaine de concertations pour l'extension de cette requalification. **Donnez-nous le rapport de force pour peser dans les négociations !**

LE RESPECT DE VOTRE MÉTIER

Les élu-es du SNASUB-FSU défendent vos droits et vos conditions de travail, efficacement, au quotidien, en faisant respecter l'égalité de traitement entre toutes et tous. Pas de système éducatif sans nous, dans les labos des lycées ou des universités, dans les services académiques ou universitaires...

Vos élu-es se mobilisent contre les suppressions d'emploi et se battent pour la création de postes à la hauteur des besoins ! Chaque voix portée sur les listes du SNASUB-FSU leur donne plus de force pour vous défendre.

VOS PRIMES

Selon les affectations, les niveaux de primes varient de manière considérable. Les ATRF des lycées ou des services, perçoivent parfois moins de primes que les ATRF des universités ou des CROUS, ou l'inverse. Et entre les universités comme entre les académies, les primes des ATRF ont des montants très variables... On ne s'y retrouve plus et ce sont les personnels qui sont maltraités !

Le SNASUB-FSU revendique une convergence indemnitaire entre tous les collègues de catégorie C, alignée sur les meilleurs montants servis dans la fonction publique !

POUR VIVRE DIGNEMENT DE NOTRE TRAVAIL, IL FAUT AUGMENTER NOS SALAIRES !

La récente augmentation de la valeur du point d'indice ne suffit pas. Avec le SNASUB-FSU, il faut gagner l'augmentation des salaires !

- **une valeur du point d'indice** fixée à 6 € et un salaire minimum fonction publique fixé à 1850 € net ;
- **l'indexation des traitements** sur l'inflation ;
- **une revalorisation générale** immédiate de l'ensemble de la grille indiciaire par la distribution additionnelle de 70 points d'indice ;
- **une revalorisation de l'IFSE** pour corriger toutes les inégalités existantes, aligner son montant sur les meilleurs montants servis dans la fonction publique avant de gagner leur intégration dans le salaire indiciaire ;
- **un plan massif de requalification** des emplois de C en B.

La direction générale des ressources humaines commune aux ministères de l'EN, de l'ESR, de JS **doit piloter un plan de revalorisation** quelle que soit l'affectation des personnels.

La revalo, il la faut pour toutes et tous !

Du 1^{er} au 8 décembre,

► **FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX** ◀

avec le SNASUB-FSU

